

LE PUBLICISTE.

NONIDI 19 Germinal, an VII.



Embarquement à Constantinople de quinze cents hostangis destinés à rejoindre la division d'Egypte. — Proclamation du général Latour à Lucques. — Trait de dévotion du corps législatif ligurien. — Embarquement des anglais qui se trouvoient à Florence et à Livourne. — Opinion du peuple anglais sur la guerre actuelle. — Arrivée du général Jourdan à Strasbourg. — Nouvelles diverses.

TURQUIE.

Constantinople, le 12 ventose.

Le 8 de ce mois, on a embarqué quinze cents hostangis sur deux frégates turques, & divers bâtimens de transports destinés à rejoindre la division d'Egypte. Ces troupes font partie des nouveaux corps d'infanterie exercés à l'euro péenne.

L'envoyé de Russie a reçu, le 8, un courrier extraordinaire de sa cour, qui lui a remis, de la part de l'empereur, la grand'croix de Malte. Sa majesté lui a en outre donné une commanderie de 2000 roubles (13,000 francs) de revenu.

La ratification du traité d'alliance entre la Russie & la Porte, est arrivée à Pétersbourg le 14 pluviose.

Une partie des équipages du capitain-pacha est déjà arrivée ici ; mais on ne suppose pas qu'il fasse son entrée dans cette capitale avant le beyram.

ITALIE.

Rome, le 26 ventose.

L'ambassadeur français a envoyé au consulat un arrêté par lequel il lui intime de ne faire aucun décret ni aucun paiement sans sa participation. Il lui a aussi fait part que le directoire agréait pour ministre de notre république à Paris le cit. Giustiniani. Ce ministre persiste cependant à demander son rappel, parce que cette place lui est onéreuse, ne recevant point d'honoraires.

On a publié ici une proclamation qui a failli nous faire tous mourir de faim. Elle forçait les boulangers à vendre pour une *bajoque* le pain aux indigens, & leur permettoit de le vendre onze bajoques aux autres citoyens. Cette mesure, proposée sans doute par quelques spéculateurs qui en profitoient, a été révoquée par le commandant de la place. On distribue des billets pour faire donner à chaque citoyen trois *pugnotes*.

Le corps d'armée qui assiégeoit Civita-Vecchia s'est ; dit-on, porté vers l'état des présides. Il importe aux Français d'occuper le plutôt possible Orbitello & les autres places, afin de ne pas laisser une porte ouverte à leurs ennemis. Ce corps d'armée pourra aussi être destiné à occuper l'isle d'Elbe & la Toscane.

Lucques, le 30 ventose.

Il est arrivé ici beaucoup de chariots pour le service de l'armée française, ainsi qu'un corps considérable de troupes que l'on croit destiné à prendre possession de la Toscane.

Le général Latour a publié une proclamation dans la-

quelle, après avoir déclaré qu'il existoit des preuves non équivoques d'une correspondance criminelle entre quelques individus de cette ville & les agens des puissances ennemies, il établit provisoirement que la haute police dans la république de Lucques sera exercée militairement par le général français ; aucun citoyen lucquois ne pourra sortir du territoire de la république sans un passe-port du ministre de la police ; les ex-nobles auront besoin de l'approbation du général, &c.

Dans une des séances du grand-conseil de notre république, on a agité la question, si le corps législatif devoit entendre le sermon les *samedis* du carême, dans la grande salle du conseil, comme cela se pratiquoit sous l'ancien gouvernement. La dévote majorité avoit décidé en faveur du sermon, quoique quelques membres eussent fait observer que des messages pressans du directoire pourroient souvent interrompre le prédicateur. Mais le général français a rendu inutile ce pieux décret, en faisant observer que les membres du corps législatif avoient tous le tems nécessaire pour aller au sermon en particulier, & travailler à leur salut comme à celui de la patrie.

Pise, le 2 germinal.

Nous apprenons de Pietra-Santa, que quelques compagnies de canoniers qui étoient à Sarzane, se sont rendues en diligence à Lucques. Nous avons la certitude que dans cette dernière ville, il y a déjà un corps de quatre mille hommes d'infanterie & quinze cents de cavalerie, & qu'il partira incessamment, sous les ordres du citoyen Miollis, pour occuper Livourne.

On a envoyé de Lucques à Pistoia plusieurs pièces d'artillerie. Le corps d'armée qui est rassemblé dans cette dernière ville, & qui est commandé par le général Gaultier, est déjà, dit-on, en mouvement pour aller occuper Florence.

On mande de cette dernière ville que le marquis Manfredini est parti la nuit dernière pour Milan, & que, quelques heures après, le secrétaire du ministre français a pris la même route.

Livourne, le 30 ventose.

Le 25, il entra dans notre port un vaisseau danois, venant d'Alexandrie, en 29 jours. Il avoit à bord les équipages de 17 bâtimens, qui ont été victimes de l'atroce perfidie des Anglais. Ce fait, qui fait horreurs sans étonner, mérite d'être raconté en détail. Tunbrigde, qui commande l'escadre stationnée près des côtes d'Egypte, envoya un parlementaire à Alexandrie, pour dire aux bâtimens des nations neutres qu'ils pouvoient sortir ; qu'ils

ne seroient point inquiétés dans leur passage. Ceux-ci se disposeroient aussi-tôt à mettre à la voile ; mais le commandant de la place les retint jusqu'à ce qu'il eût reçu les ordres du général en chef. Ils partirent le 27 pluviôse, au nombre de 17 voiles. Après un jour de navigation, ils rencontrèrent l'escadre anglaise, composée de six vaisseaux de ligne & de quelques autres bâtimens de guerre. Tounbridge fit venir à son bord les capitaines des 17 bâtimens, se saisit de leurs papiers ; leur déclara qu'il gaidoit leurs bâtimens, & que tous les équipages seroient embarqués sur un seul vaisseau, qui seroit libre d'aller où il voudroit. Parmi ces 17 bâtimens, il y en avoit six danois & trois suédois ; les autres étoient ragusains ou grecs.

Nous apprenons par ces malheureuses victimes de la perfidie anglaise, des nouvelles sûres & détaillées de l'Egypte.

L'armée française occupe paisiblement l'Egypte. L'organisation de l'intérieur est très-avancée. Elle a principalement pour objet de faire concourir les habitans à la défense du pays, dans le cas où les Turcs tenteroient de l'envahir. L'armée ne manque pas de tout ce qui est nécessaire à son entretien. L'industrie française trouve dans ce pays fertile un grand nombre de ressources, que ces stupides n'auroient jamais découvertes.

Il y a quelques jours qu'un convoi anglais chargé de beaucoup de marchandises arriva dans notre port. Les propriétaires des cargaisons ayant appris la marche des troupes françaises pour Lucques, craignirent qu'elles ne vinssent occuper Livourne. Ils firent en conséquence aller le convoi en rade, où il se tenoit prêt à mettre à la voile. Mais ayant été informé que le gouvernement monroit beaucoup de sécurité, ils le firent consulter & eurent pour réponse qu'il n'y avoit rien à craindre pour la Toscane. En conséquence, ils ont fait rentrer le convoi dans le port, & on commence à débarquer les marchandises.

On équipe la frégate toscane la *Rondinella*, comme si elle devoit bientôt mettre à la voile. C'est la même frégate que le grand-duc offrit au roi de Sardaigne, & que celui-ci refusa, en lui disant, qu'il pourroit en avoir bientôt besoin lui-même.

Du 2 germinal. — Tous les Anglais qui étoient ici & à Florence, viennent de s'embarquer sur les quinze navires marchands de leur nation. Deux vaisseaux de ligne & quelques autres bâtimens armés vont les escorter jusqu'à Palerme.

Tous les bâtimens anglais, impériaux, &c., ont quitté le port pour aller en rade, après l'arrivée d'un courrier du ministre anglais. On embarque aussi les effets de ce ministre.

Mantoue, le 2 germinal.

Ferrare & notre ville sont tellement remplies d'artillerie & de munitions de guerre, qu'elles présentent à la maison d'Autriche deux points de résistance extrêmement imposans. On réunit pour nous de toutes parts des subsistances en si grande abondance qu'on ne doit pas espérer pouvoir de plusieurs années nous prendre par famine. Il nous arrive d'ailleurs tous les jours de nouveaux renforts, & nous ne tarderons pas d'avoir dix-huit mille hommes pour notre défense. Les conscripts sont en très-grande partie destinés à y concourir. Le bois ne nous manquera pas non plus. On avoit mis en réquisition toutes les voitures du pays, & il y en a trois mille qui vont être chargées pour notre usage.

Nous apprenons de Trieste, que le 23, les équipages d'un vaisseau de guerre & d'une corvette turque, y ont célébré,

avec un enthousiasme qui tenoit du délire, la prise de Corfou.

AUTRICHE.

Vienne, le 4 germinal.

Le général Mélas, qui avoit été nommé au commandement en chef de l'armée d'Italie, est mort il y a quelques jours à Grätz.

Sir Sidney Smith, qui est parti avec son escadre de Constantinople, doit se rendre à Rhode pour y embarquer 20 mille hommes destinés contre l'Egypte.

L'avant-garde de la seconde armée auxiliaire russe est arrivée dans la Gallicie occidentale.

ANGLETERRE.

Extrait d'une lettre particulière de Londres, du 4 germinal.

La nouvelle de la reprise des hostilités entre l'empereur & la république française, n'a pas produit la sensation agréable à laquelle on avoit pu s'attendre. Le ministère peut y avoir applaudi dans son délire. Il n'en est pas de même du public. On regarde généralement ici cette rupture comme le signal de la chute du trône impérial, d'autant que depuis quelque temps nous recevons des rapports fort inquiétans sur l'esprit révolutionnaire qui se manifeste dans les états autrichiens. Autrefois les forces militaires de l'Allemagne étoient en grand crédit auprès de la nation anglaise. Elles ont beaucoup perdu de leur réputation par les campagnes précédentes. On a remarqué la grande différence qu'il y a entre des troupes mercenaires & des soldats de la patrie. On convient à présent que nulle nation n'est plus belliqueuse que la nation française ; & les Anglais eux-mêmes sont forcés d'avouer que ses armées & leurs flottes méritent également le titre d'invincibles. On a parié dans le café de Lloid dix contre un, qu'en moins d'un an les Français seroient à Vienne. C'est une très-fâcheuse perspective pour les Anglais eux-mêmes. Ils n'en sont cependant pas affrayés. Leurs escadres leur paraissent devoir être, pour nous, dans tous les cas, un rempart inexpugnable.

Il n'est presque plus question de l'expédition de Buonaparte, qui avoit d'abord fait une grande sensation, principalement sur ceux qui sont intéressés au commerce de l'Inde. On a cependant appris, par un vaisseau récemment arrivé de Madras, que non-seulement sur les côtes du Malabar & de Coromandel ; mais aussi, & dans le gouvernement du Bengale, toutes les troupes sont préparées à recevoir le général français, & que les mesures sont prises de façon qu'au premier signal elles peuvent se mettre en marche. Des corps nombreux se sont portés du Carnatic dans le Bengale, qui manque sur-tout de troupes européennes. On fait plus que jamais des enrôlemens parmi les naturels du pays, & on a formé plusieurs nouveaux bataillons de cipayes. On évalue présentement à 85 mille combattans toutes les forces militaires des anglais dans les trois gouvernemens de Bengale, de Madras & de Bombay, & dans ce nombre il y a un tiers d'euro-péens.

On parle de faire encore partir cinq vaisseaux de guerre avec la première flotte de l'Inde.

On prépare à Yarmouth des vivres pour 20 vaisseaux de ligne, plusieurs frégates & un nombre considérable de transports. On assure qu'un grand corps de troupes doit y arriver dans peu ; elles sont destinées pour une expédition dans l'étranger.

Notre flotte de la mer du Nord consiste dans les vaisseaux suivans : le *Georges*, de 74 canons ; l'*America*, le *Director*, le *Prince Frédéric*, l'*Arden*, le *Belliqueux* &

le Vétéran, de 64 ; le Madras de 54 & l'Isis de 50. Ils sont destinés à croiser & observer la flotte batave du Texel.

Le gouvernement paroît craindre des attaques extérieures & intérieures, & fait toutes les dispositions possibles pour les prévenir.

On construit aux environs de Southampton un grand nombre de baraques propres à loger un corps d'armée considérable, que la cour dit destiné à agir en Portugal.

Les rapports que nous recevons de différentes parties de l'Irlande, donnent les détails d'horribles atrocités commises par les troupes royales. On dit que près de Cassel, plusieurs familles, parmi lesquelles étoient quatorze enfans, ont été brûlées dans leurs chaumières; qu'on a mis une quantité de chanvre autour du corps d'une femme qui demeurait dans ces contrées; que les bourreaux ont mis le feu au chanvre, & que cette malheureuse a péri dans les plus horribles tourmens.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Strasbourg, le 14 germinal.

Le général Jourdan est arrivé ici cet après-midi; on le dit malade. On assure qu'il partira pour Paris, où il a été appelé par le directoire; que le général Grenier, qui est venu en toute diligence de Paris, lui a envoyé par un courrier extraordinaire les ordres du gouvernement, & que le général Joubert le remplacera dans le commandement en chef de l'armée du Danube. Ce ne sont là cependant que des bruits.

Le général Grenier est allé ce matin au quartier-général; les uns assurent qu'il n'y restera pas long-tems, & qu'il doit en partir au premier jour pour retourner par la Suisse en Italie. D'autres prétendent qu'il est destiné à prendre le commandement d'une des divisions de l'armée du Danube.

Le général Saint-Cyr a pris provisoirement le commandement en chef de cette armée, dont le quartier-général est toujours à Hornberg. Les administrations militaires & tout ce qui a rapport à la partie administrative de l'armée, se trouve à Gingenbach.

On assure qu'hier, dans l'après-midi, l'armée a fait un mouvement en avant. L'aile gauche étoit concentrée dans les environs de Rothweil.

Les Autrichiens tiennent toujours leur position entre Tuttlingen et Nollenbourg. Le quartier-général du prince Charles est établi à Stokach.

Le général Hautpoul, suspendu provisoirement par Jourdan, se trouve dans nos murs, & se propose d'aller à Paris; le général Hubert se trouve également ici.

Le général Châteauneuf-Randon est encore dans notre ville; il a été remplacé par le général Laroche dans le commandement de la cinquième division militaire.

Le blocus de Philipsbourg est entièrement achevé. Toute l'armée d'observation s'est portée en avant du côté d'Heidelberg, où le quartier-général de Bernadote a été transféré. Elle prendra une bonne position sur le Necker, & se rapprochera du corps de troupes qui protège le Kniebis. De nombreux renforts venant du Bas-Rhin, de la Belgique & de la Hollande sont en route pour se rendre à l'armée d'observation. On porte le nombre de nos renforts à 30,000 hommes.

PARIS, le 18 germinal.

On a publié hier dans cette commune un ordre du ministre de la guerre, qui enjoint à tout conscrit, réquisitionnaire & autre militaire absent de son corps, de

partir dans les vingt-quatre heures pour son poste, sous peine d'être arrêté, jugé & puni comme déserteur. Cet ordre n'est que la conséquence & un moyen d'exécution des loix existantes. Cependant la malveillance n'a pas laissé échapper cette occasion de répandre qu'on devoit une nouvelle réquisition. Ce bruit n'a aucune espèce de fondement. On se borne à presser le départ pour l'armée de tous ceux qui devoient y être depuis long-tems, & qui n'ont pas d'exemptions légales.

— Le citoyen Bacher, ministre de la république près la diète de Rati bonne, est arrivé à Paris.

— Le bureau central a pris, le 6 de ce mois, un arrêté portant suppression de tous les fours à plâtre établis dans l'intérieur de Paris.

— Le tribunal-criminel du département de la Seine a, le 15 de ce mois, d'après la délibération unanime du jury, acquitté et mis en liberté le citoyen Godoffre, négociant, natif de Moutauban, accusé d'avoir sciemment négocié de faux florins banco sur Amsterdam.

— Toussaint Richard, concierge de la maison de justice, mis en arrestation le 9 de ce mois, comme prévenu d'avoir laissé évader par négligence six détenus, a été traduit le 12 devant le jury d'accusation, qui a déclaré à l'unanimité qu'il n'y avoit pas lieu à accusation. En conséquence, il a été relâché sur-le-champ & rendu à ses fonctions.

— La moitié de la grande galerie du Musée, dans laquelle sont exposés les tableaux des écoles française & flamande, sera ouverte au public les 18, 19 et 20 du présent mois, & par suite, tous les octidi, nonidi & décadi.

— Le citoyen Néhanlampué, prévenu d'avoir fabriqué et distribué de faux bons au porteur de la trésorerie, vient d'être arrêté, ainsi que le nommé Vacher, impliqué dans l'affaire des chauffeurs, dernièrement condamnés à mort.

— Le nommé Jacquet a été arrêté, le 15 de ce mois, pour avoir tenu des propos incendiaires.

— Lecarlier, ci-devant ministre de la police, est nommé électeur à Lyon.

— Les condamnés à la déportation par la haute-cour de Vendôme, comme complices de Babœuf, & détenus à Cherbourg depuis leur jugement, vont être, assure-t-on, transférés à Rochefort, pour être conduits de-là à leur destination.

— Les ci-devant chevaliers de Malte qui étoient à Antibes & aux environs comptoient aller en Espagne, on assure que le roi a refusé de les recevoir. Ils vont, en conséquence, se rendre à Perpignan. Ils sont tous partis le 8 pour cette destination.

— Une lettre de Milan, en date du 12 germinal, porte que les armées sont aux mains de ce côté, & que tout annonce à la république de nouveaux triomphes.

— Le directoire helvétique, informé que la malveillance se plaisoit à répandre que les milices mises en activité étoient destinées à être fondues dans des corps étrangers, pour aller à travers mille périls porter la guerre dans des régions lointaines, a chargé le ministre de la guerre de déclarer à tous les préfets nationaux de l'Helvétie, que ces milices sont uniquement destinées à garantir l'inviolabilité des frontières, et à défendre la patrie contre tout ennemi qui oseroit le menacer.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 18 germinal.

Boulay (de la Meurthe) a combattu le projet de Chazal,

relatif à la remise de la peine ; il a invoqué la question préalable.

Après quelques débats, le conseil a rejeté le projet par l'ordre du jour, & a renvoyé à la commission, pour qu'elle en présentât un nouveau, où il ne fut pas question de remettre la peine aux accusés qui révéleroient leurs complices.

On renvoie à la commission des monnoies, des observations du bureau de commerce de Toulouse, qui demande le rétablissement de l'hôtel des monnoies dans cette commune.

Un citoyen de Vendôme rappelle dans une pétition, qu'on renvoie à l'examen d'une commission, les réclamations de deux chasseurs, condamnés à 20 ans de fers par le tribunal criminel de Blois.

Cependant, quoique le rapport n'ait pas encore été fait, le ministre de la justice vient d'ordonner leur translation aux bagnes. Cet acte paroît au pétitionnaire arbitraire & illégal ; en conséquence, il dénonce le ministre.

Lecointe-Puyraveaux, Saint-Horent & Darracq trouvent la dénonciation inconstitutionnelle, parce qu'elle devoit être faite au directoire ; ils en demandent le renvoi. — Adopté.

Bailléal f. fit hommage au conseil, au nom d'un citoyen, d'un projet de code sur les faillites : il s'agit moins dans le système de son auteur, de porter des lois contre les banqueroutiers, que d'accorder, dans certains cas, des sur-séances aux débiteurs malheureux. — Renvoi à une commission spéciale.

Grocassan-Dorimond fait un rapport sur les opérations de l'assemblée électorale du nord de Saint-Domingue. Le rapporteur propose de les déclarer valables, quoiqu'on puisse leur reprocher quelques irrégularités, mais qui, cependant, ne sont pas de nature à les faire déclarer nulles. — Impression & ajournement.

Joubert (de l'Hérault) fait adopter la rédaction définitive de son projet sur les pensions à accorder aux militaires blessés.

Dulaur lit une longue motion d'ordre sur l'instruction publique ; il la termine en demandant que les membres qui voudront parler sur le projet, déclarent préalablement qu'ils ont pu & dû le méditer avant de paroître à la tribune. — Le conseil ne donne aucune suite à la motion.

Boulay (de la Meurthe) observe d'abord qu'il ne se croit pas obligée à faire la déclaration demandée ; il ajoute que lors de la discussion du projet de Roger-Martin, il s'attachera à combattre dans leurs bases les projets dont il s'agit. Il fait sentir rapidement les vices de ces projets, relativement au traitement des instituteurs, aux difficultés qu'auront les élèves de se livrer à l'instruction, lorsqu'il leur faudra aller aux écoles distantes de trois ou quatre lieues de leur domicile ; il examine ensuite l'instruction sous le rapport de l'autorité paternelle, & du choix des instituteurs ; il en élève le nombre à cent mille, mis en proportion de la population des communes, & de leur nombre, qu'on peut porter à cinquante mille. Il soutient qu'on ne pourra jamais trouver un pareil nombre de gens instruits, en leur affectant un traitement aussi modique que celui qu'on propose de leur donner. Il parle sur-tout en faveur de la liberté de l'instruction ; & citant l'exemple d'Athènes,

où elle étoit parfaitement libre, il rappelle un fait arrivé dans cette ville célèbre : un démagogue proposa de faire dépendre l'instruction de l'autorité ; le sénat assemblé le condamna à une forte amende, & ordonna expressément aux magistrats de donner à l'instruction publique une entière liberté.

L'orateur, après d'autres observations, développe les principales bases d'un nouveau système d'instruction.

Son discours sera imprimé.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 18 germinal.

Le conseil approuve une résolution qui distrait la commune de Verrie du canton de Billon, département de Maine & Loire, & la réunit à celui de Saumur, extré murés.

On reprend la discussion sur la résolution du 26 ventôse, relative aux frais de procédure en matière criminelle.

La résolution est défendue par Lemoine, Desforges ; Perrès (des Hautes-Pyrénées), Lemercier & Barennes, qui trouvent tout naturel qu'on fasse supporter les frais de la procédure aux ennemis de la tranquillité publique, qui l'ont occasionnée, & qui ne pensent pas que la république soit tenue à des indemnités envers les accusés absous, lorsqu'elle exige des accusés condamnés, non des indemnités, mais seulement le remboursement des avances auxquelles ils l'obligent.

Gautret reproduit les objections de la commission, & pense que pour être juste il faudroit au moins accorder aux accusés absous le remboursement des frais de défense & de nourriture qu'ils feroient en prison, puisque la résolution autorise la république à exiger d'eux les frais entiers de la procédure, s'ils sont condamnés. — Le conseil approuve la résolution.

Bourse du 18 germinal.

Amsterdam.....60 ½, 61 ½.	Montpellier.....pair 10 j.
Idem cour. 57 ¾ à 58, 58 ¾ à 59.	Rente prov.....9 f. 75 c.
Hambourg.....195, 191.	Tiers consol.....10 f. 75 c.
Madrid.....10 f. 37 c.	Bon ¾.....1 f. 18 c.
Mad. effec.....15 f. 75 c.	Bon ¼.....16 f.
Cadix.....10 f. 37 c.	Bon ¼.....16 f.
Cad. effec.....14 f. 75 c.	Bon des 6 der. mois de l'an 6,
Gènes.....98, 96.	72 f. 88 c.
Livourne.....106, 105.	Or fin.....106 f.
Bâle.....1 b., ½ per.	Ling. d'arg.....50 f. 75 c.
Lausanne.....¼ per.	Portugaisc.....97 f. 25 c.
Milan.....53 ½.	Piastre.....5 f. 39 c.
Genève.....	Quadruple.....81 f. 63 c.
Lyon.....pair 15 j.	Ducat d'Hol.....11 f. 63 c.
Marseille.....pair 10 j.	Guinée.....26 f. 25 c.
Bordeaux.....pair 15 j.	Souverain.....35 f.

Esprit ¾, 360 à 370 f. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 290 f. — Rochelle 22 d. 310 fr. — Cognac 22 d. 330 fr. — Huile d'olive, 1 fr. 25 à 35 c. — Café Martinique, 3 fr. 30 c. — Idem St-Domingue, 2 fr. 95 à 3 fr. — Sucre d'Anvers, 2 f. 60 à 70 c. — Sucre d'Orléans, 3 f. 15 à 25 c. — Savonde Mars., 1 f. 12 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. 75 c. à 5 f.

A. FRANÇOIS.